

PAR COURRIEL

Québec, le 6 octobre 2020

Monsieur Carl Laberge
Président-directeur général
Administration portuaire du Saguenay
claberge@portsaguenay.ca

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

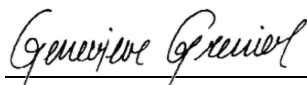
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 9 octobre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grénier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Transit maritime au terminal de Grande-Anse de Port Saguenay

Dans votre Rapport annuel 2019, on peut lire qu'il y a 67 navires qui ont transité par le terminal de Grande-Anse en 2019. La commission aimerait avoir plus de détails concernant :

- Le gabarit de ces navires
- Leur temps à quai
- L'éclairage que nécessite la présence de ces navires quand ils sont présents en période nocturne
- Un ordre de grandeur du niveau de bruit produit
- Leur temps de transit sur la rivière Saguenay, de l'estuaire au port de Grande-Anse

2. Le développement de la zone industrialo-portuaire (IP) de Grande-Anse

Dans votre rapport annuel 2019, on peut lire : « Le Port de Saguenay a concrétisé au cours de la dernière année sa volonté d'agir de façon toujours plus responsable en matière de protection de l'environnement. À ce titre, l'Administration portuaire du Saguenay (APS) a nommé son premier Directeur, Développement durable et des affaires, Monsieur Frédéric Lebrun. Ce poste stratégique vient confirmer l'engagement de l'APS de faire cohabiter les meilleures pratiques dans le développement de ses activités ». De plus, dans cet extrait du rapport du BAPE n° 345 (Métaux BlackRock), on note : « le développement industriel pourrait occasionner des effets cumulatifs sur les milieux naturels et humains dans le secteur de la zone industrialo-portuaire. Conséquemment, l'APS devrait réaliser un suivi des impacts cumulatifs » (Rapport du BAPE 345, page xiv).

- Compte tenu des projets qui sont en développement dans la zone IP de Grande-Anse, est-ce que des mesures sont mises en place par l'APS pour faire un suivi des impacts cumulatifs ?
Lesquelles ?

3. Risque technologique et effet domino

Dans son analyse qualitative des risques, l'Initiateur a identifié les différents éléments sensibles du milieu, ainsi que les dangers, tels que la présence des infrastructures portuaires et la présence d'industries.

Dans l'éventualité de l'implantation de différents complexes industriels dans le périmètre immédiat de l'usine projetée, quelles mesures seraient mises en œuvre pour éviter un effet domino advenant un accident majeur au complexe de liquéfaction ?